

Le 29 mai 2019

Air France-KLM : principales décisions prises lors de l'Assemblée Générale du 28 mai 2019

L'Assemblée Générale des actionnaires d'Air France-KLM s'est réunie le mardi 28 mai à l'Espace Grande Arche à Paris La Défense.

Au cours de cette Assemblée Générale Mixte, où plus de 8 792 actionnaires étaient présents ou représentés, l'ensemble des résolutions proposées ont été adoptées. L'Assemblée Générale a notamment pris les décisions suivantes :

Nominations/renouvellements :

- Mme Astrid Panosyan a été nommée, sur proposition de l'Etat français, en qualité d'administratrice pour une durée de quatre ans ;
- M. Jean-Dominique Comolli a été renouvelé, sur proposition de l'Etat français, en qualité d'administrateur pour une durée de quatre ans ;
- M. Jaap de Hoop Scheffer a été renouvelé, sur proposition de l'Etat néerlandais, en qualité d'administrateur pour une durée de quatre ans ;
- M. Cees 't Hart, Président du Conseil de surveillance de KLM, a été nommé en qualité d'administrateur pour une durée de quatre ans en vertu des accords de gouvernance entre Air France-KLM et KLM ;
- M. Benjamin Smith, Directeur général d'Air France – KLM, dont la cooptation a été ratifiée, a été renouvelé en qualité d'administrateur pour une durée de quatre ans ;

Conventions et engagement réglementées :

- Approbation des conventions réglementées autorisées par le Conseil d'administration relatives à la mise en œuvre de la joint-venture transatlantique globale unique entre Air France-KLM, Delta Air Lines Inc. et Virgin Atlantic. Elles permettent notamment, sous réserve de l'obtention des autorisations réglementaires nécessaires, la réalisation du rachat par Air France-KLM à Virgin Group de 31 % du capital de Virgin Atlantic ;
- Approbation de l'engagement réglementé relatif à l'indemnité de départ de M. Benjamin Smith, tel qu'autorisé par le Conseil d'administration du 16 août 2018, prévoyant l'octroi au Directeur général d'Air France-KLM d'une indemnité dans certaines hypothèses de départ contraint (notamment en cas de révocation, non renouvellement de son mandat de Directeur général ou de démission forcée liées à un changement de contrôle) sous réserve de conditions de performance ;

Rémunérations versés au titre de l'exercice 2018 et Politiques de rémunération 2019 des mandataires sociaux :

- Approbation des éléments de rémunération versés au titre de l'exercice 2018 aux dirigeants mandataires sociaux ;
- Approbation de la politique de rémunération de la Présidente du Conseil d'administration ainsi que du Directeur général concernant l'exercice 2019 ;

Autorisations/délégations financières renouvelées :

- Autorisation donnée au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, de mettre en œuvre le programme de rachat d'actions dans les limites et conditions fixées dans la résolution y afférant ;
- L'ensemble des délégations financières qui arrivaient à expiration en juillet 2019 ont été renouvelées. Le détail de ces délégations figure en page 38 et suivantes de la brochure de convocation ;
- Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite aux salariés et mandataires sociaux des sociétés du Groupe d'actions existantes de la Société, assorties de conditions de performance, dans la limite de 2,5 % du capital social ;
- Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou de Groupe avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans la limite de 2 % du capital social ;
- Modification des articles 9.2, 9.5, 9.6.1, 9.6.2, 10, 11, 13, 14 et 15 des statuts d'Air France-KLM afin d'introduire une nouvelle disposition permettant à la société de demander des informations sur la nationalité de ses actionnaires et de réduire le délai de déclaration des franchissements de seuils statutaires à quatre jours de bourse (au lieu des quinze jours calendaires prévus précédemment).

Le résultat détaillé des votes de l'Assemblée générale est disponible sur le site internet de la Société (<https://www.airfranceklm.com/fr/finance/actionnaires/assemblee-generale>).